

## Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

### Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Bonus écologique pour un 2, 3 roues ou un quadricycle à moteur électrique** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

### Être alerté(e) en cas de changement

#### Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Bonus écologique pour un 2, 3 roues ou un quadricycle à moteur électrique** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?  
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F35476/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F35476/abonnement))

# Bonus écologique pour un 2, 3 roues ou un quadricycle à moteur électrique

Vérfifié le 25 octobre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous avez acheté un scooter électrique et vous vous demandez si vous avez droit au bonus écologique ? Cette page vous indique les conditions à remplir et le montant de l'aide financière en cas d'achat ou de location d'un 2 roues, 3 roues ou quadricycle à moteur électrique (scooter, moto...).

## Conditions

Pour bénéficier de l'aide, vous devez être **majeur** et **domicilié en France**.

Le véhicule doit remplir les conditions suivantes :

- Utiliser l'**électricité** comme source d'énergie
- Ne pas utiliser de batterie au plomb
- Être acheté ou loué pour une durée de **2 ans** ou plus
- Être un \_\_\_\_\_
- Être immatriculé en France dans une \_\_\_\_\_
- Ne pas être vendu **dans l'année suivant sa 1<sup>re</sup> immatriculation**, ni avant d'avoir parcouru au moins **2 000 kilomètres**

La demande de l'aide doit être formulée au plus tard dans les **6 mois** suivant la date de facturation du véhicule.

Dans le cas d'une location, la demande de l'aide doit être formulée au plus tard dans les **6 mois** suivant la date de versement du 1<sup>er</sup> loyer.

## Montant

Le montant de l'aide dépend de la puissance maximale nette du moteur du véhicule.

## Métropole

**Puissance de 2 kilowatts ou + (règlement UE 168/2013) ou 3 kw (directive 2002/24/CE)**

Le montant de l'aide est de **250 €** par \_\_\_\_ d'énergie de la batterie sans être supérieure au plus faible des 2 montants suivants :  
soit **27 %** du coût d'acquisition \_\_\_\_ du véhicule augmenté du coût de la batterie si elle est louée,  
soit **900 €**.

## **Puissance inférieure à 2 kilowatts (règlement UE 168/2013) ou 3 kw (directive 2002/24/CE)**

Le montant de l'aide est fixé à **20 %** du coût d'acquisition TTC du véhicule dans la limite de **100 €**.

## **Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion**

### **Puissance de 2 kilowatts ou + (règlement UE 168/2013) ou 3 kw (directive 2002/24/CE)**

Le montant de l'aide est de **250 €** par \_\_\_\_ d'énergie de la batterie sans être supérieure au plus faible des 2 montants suivants :  
soit **27 %** du coût d'acquisition \_\_\_\_ du véhicule augmenté du coût de la batterie si elle est louée,  
soit **900 €**.

Le montant est augmenté de **1 000 €** si vous résidez \_\_\_\_\_ à condition d'y circuler avec le nouveau véhicule pendant **6 mois ou plus** suivant son acquisition.

### **Puissance inférieure à 2 kilowatts (règlement UE 168/2013) ou 3 kw (directive 2002/24/CE)**

Le montant de l'aide est fixé à **20 %** du coût d'acquisition TTC du véhicule dans la limite de **100 €**.

Le montant est augmenté de **1 000 €** si vous résidez \_\_\_\_\_ à condition d'y circuler avec le nouveau véhicule pendant **6 mois ou plus** suivant son acquisition.

#### **À savoir**

En fonction de la date d'homologation du véhicule, la norme européenne applicable est la directive 2002/24/CE ou le règlement UE 168/2013.  
**Consultez la rubrique (K) "Numéro de réception par type" de la carte grise (appelée dorénavant \_\_\_\_\_) de votre véhicule pour savoir selon quelle norme il est homologué.**

## **Versement**

Le bonus peut être déduit du prix d'achat par le professionnel, ou remboursé si vous en faites la demande après l'achat.

### **Avance par le professionnel**

Le bonus est déduit du prix d'achat \_\_\_\_ si le professionnel (concessionnaire, organisme ayant accordé un microcrédit véhicule propre ([https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2021.03.17\\_2p\\_microcredit-vehicules-propres\\_grandpublic-VF.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2021.03.17_2p_microcredit-vehicules-propres_grandpublic-VF.pdf))) accepte de vous avancer le montant du bonus. )

Le bonus et sa majoration éventuelle doivent être identifiés et visibles sur la facture : il y a une ligne spécifique indiquant le montant du bonus accordé.

### **Demande personnelle**

Si le professionnel (concessionnaire, organisme ayant accordé un microcrédit véhicule propre ([https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2021.03.17\\_2p\\_microcredit-vehicules-propres\\_grandpublic-VF.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2021.03.17_2p_microcredit-vehicules-propres_grandpublic-VF.pdf))) ne vous fait pas l'avance du bonus, vous devez en faire vous-même la demande en ligne. )

Demande du bonus écologique et de la prime à la conversion (voiture, camionnette, 2 ou 3 roues motorisé, quadricycle électrique, vélo à assistance électrique) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49929>)

#### **Textes de loi et références**

- Code de l'énergie : articles D251-1 à D251-6 ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000023983208/LEGISCTA000031748203](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000023983208/LEGISCTA000031748203)) Conditions d'attribution
- Code de l'énergie : articles D251-7 à D251-13 (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000031748217/>) Montants et critères de versement des aides
- Décret n°2020-656 du 30 mai 2020 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants
- (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041938774>)

- Décret n°2020-955 du 31 juillet 2020 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042184845>)
- Arrêté du 29 décembre 2017 relatif aux aides à l'achat et à la location des véhicules peu polluants (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036340821>)

### Services en ligne et formulaires

- Demande du bonus écologique et de la prime à la conversion (voiture, camionnette, 2 ou 3 roues motorisé, quadricycle électrique, vélo à assistance électrique) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49929>)  
Service en ligne
- Demande de bonus pour un vélo à assistance électrique (facture datée au plus tard du 25 juillet 2021) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47063>)  
Formulaire

### Questions ? Réponses !

- Peut-on bénéficier du bonus écologique pour un véhicule hybride ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32430>)

### Voir aussi

- Bonus écologique pour une voiture ou une camionnette (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34014>)  
Service-Public.fr
- Bonus vélo (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35475>)  
Service-Public.fr
- Prime auetrofit électrique : moteur thermique transformé en moteur électrique (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35285>)  
Service-Public.fr
- Je change ma voiture (<https://jechangemavoiture.gouv.fr/jcmv/>)  
Ministère chargé de l'environnement
- Car Labelling Ademe (<http://carlabelling.ademe.fr>)  
Agence de la transition écologique (Ademe)
- Prime à la conversion des véhicules et bonus écologique 2022 (<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/>)  
Ministère chargé de l'environnement
- Le site des véhicules électriques (<https://www.je-roule-en-electrique.fr/>)  
Ministère chargé de l'environnement

### Actualités

- **Les motos électriques peuvent circuler sur certaines voies réservées** (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14476>)  
Publié le 30 mai 2022
- **Ménages très modestes : comment obtenir un microcrédit véhicules propres ?** (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14751>)  
Publié le 22 mars 2021

Voir toutes les actualités (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites>)